

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION (2022-01)

IMMEUBLE: 2412, chemin du Bord-du-Lac, L'Île-Bizard

Lot: 4 297 240

AVIS est par les présentes donné qu'une demande de certificat d'autorisation de démolition pour la propriété précitée a été enregistrée conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (CA28 0019).

Le Comité d'étude des demandes de démolition se prononcera sur cette demande d'autorisation de démolition lors d'une séance publique **mardi**, le 15 novembre 2022 à 19 h, à la salle Madeleine-Lahaye, située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de cet avis public, ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement de la manière suivante :

par courriel: <u>consultation-ecrite.arr-ibsg@montreal.ca</u> ou

par la poste : Mairie d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

350, montée de l'Église, L'Île-Bizard (Québec), H9C 1G9

DONNÉ à Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Ce 28 octobre 2022

La secrétaire d'arrondissement Edwige Noza